

Image not found or type unknown



Examens école de commerce "impassables" car école non payée

Par **mendra**, le **09/09/2011** à **10:30**

Bonjour, rnrnJ'ai étudié à l'Ecole de Commerce Européenne de Bordeaux de 1995 à 1999. rnrnA quelques jours des derniers examens, l'école m'a annoncé que je ne pourrais pas m'y présenter tant que mes parents n'auraient pas réglé ce qu'ils leur devaient. rnrnMon père m'avais mise à la porte depuis un an. rnrnLe diplôme de cette école est visé par l'Etat. Et j'aimerais au moins pouvoir justifier d'un bac+3 à défaut d'un bac+4. rnrnJ'ai contacté l'école qui me dit : "je ne peux rien faire pour vous". rnrnPar conséquent, j'aimerais savoir ce qu'il est possible de faire d'un point de vue juridique. rnrnJe vous remercie de votre attention.